

DU 5 OCTOBRE 2020 AU 5 DÉCEMBRE 2020



Comment participer ?

- 1** Posez un panneau «J'aime Keymex» devant chez vous⁽²⁾
- 2** Complétez le formulaire ci-dessous
- 3** Participez au **grand tirage au sort** de la soirée de l'immobilier

www.keymex-corse.fr

⁽¹⁾Règlement au dos. Déposé aux minutes de l'Etude d'Huissiers de Justice : SCP LECA & MARZOCCHI, règlement et suite du jeu consultables gratuitement sur : www.huissier-corse.com - ⁽²⁾Clôture, portail, volet, devanture... - Photos non contractuelles



Nom⁽³⁾ : Prénom⁽³⁾ :

Adresse postale⁽³⁾ :

Numéro de téléphone / Portable⁽³⁾ :

Adresse mail⁽³⁾ :

Nom négociateur Keymex :

Par la présente, j'autorise Keymex Corse à conserver mes coordonnées afin de recevoir toute l'actualité Keymex, ainsi que les informations relatives à cette opération.

⁽³⁾Mentions obligatoires

Règlement du jeu Opération «J'aime Keymex» - Keymex Immobilier

Article 1 : L'organisateur Keymex Corse, SARL au capital de 20 000 €, ayant son siège chez Gour Immobilier Conseil, 14 rue César Campinchi, 20200 Bastia, immatriculée au registre du commerce de Bastia sous le numéro 878761089, organise du 8 octobre 2020 au 5 décembre 2020 sur son opération « J'aime Keymex », un jeu gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque.

Article 2 : Les participants Ce jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine et participant à l'événement « Opération J'aime Keymex ». Cet événement est organisé pour le compte de la marque Keymex Immobilier, entité commerciale de Simon Immobilier. Sont exclus du jeu les agents commerciaux, les agents immobiliers, les partenaires commerciaux de Keymex Corse et les membres du personnel de l'entreprise (ainsi que leurs parents et leurs proches) ayant participé à sa constitution, son organisation et son suivi.

Article 3 : Modalités de participation Pour participer il suffit d'accepter la pose d'un panneau « J'aime Keymex » sur une résidence principale ou secondaire dans le cadre de l'opération « J'aime Keymex » organisée à compter du 8 octobre 2020 par la société Keymex Immobilier jusqu'au 5 décembre 2020 inclus. Il sera proposé à chacune des personnes acceptant la pose d'un panneau de participer au jeu. Pour ceux qui souhaiteront y participer, un coupon sera à retirer auprès de l'agent référent du secteur en échange d'un panneau en forme de cœur dont la pose sera vérifiée par ce dernier. Le coupon de participation sera impérativement à remplir et à remettre à l'agent référent du secteur ou directement à l'accueil du centre d'affaires Keymex Corse sis 99 rue du maréchal Juin, Résidence Flore et Sens à Bastia (20600). Ledit coupon sera inséré par les organisateurs du jeu dans une urne servant au tirage au sort. La participation au tirage au sort par le dépôt d'un bulletin entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 4 : Tirage au sort Le tirage au sort sera effectué le 21 décembre 2020 à 11h30, en présence des organisateurs, membres du personnel et agents commerciaux en immobilier ayant participé au développement de cette opération commerciale. Celui-ci se déroulera donc à huis clos, sous l'autorité et le contrôle d'un huissier de justice parmi les coupons de participation que les participants auront préalablement remplis lors de la pose des panneaux, remis à l'agent et regroupés au sein d'une urne scellée détenue au centre Keymex Corse. Ce tirage au sort sera retransmis au cours d'une vidéo en direct permettant aux participants le souhaitant de suivre l'intégralité du tirage au sort. Un mail sera envoyé à chaque participant l'informant des modalités à suivre afin d'accéder à la retransmission en direct de ce tirage au sort.

Article 5 : Les dotations La dotation du jeu est composée de 3 lots. Chacun des 3 gagnants remportera l'un des lots comme indiqué ci-dessous :

Lot 1 : voyage pour 2 personnes à destination de Budapest, du 13 au 16 mai 2021. D'une valeur commerciale approximative de 1500 € TTC, comprenant : Vols directs départ Bastia, transferts, 3 nuits en chambre double : hôtel 4* avec petits déjeuners (taxes aéroport inclus).

Lot 2 : iPad Air 64 Go écran 10.4 pouces d'une valeur commerciale approximative de 715 € TTC.
Lot 3 : 1 nuit pour 2 personnes en hébergement insolite au cocoon village, 20137 Porto Vecchio (petit déjeuner inclus). Dates au choix selon disponibilité du prestataire à définir entre le 1er week-end d'avril 2021 et le dernier week-end de septembre 2021, période d'ouverture de la structure. Valeur commerciale approximative de 300 € TTC.

Un seul gain par foyer (même nom, même adresse) est autorisé. La participation au présent jeu vaut pour les participants qui seraient gagnants, automatiquement et sans autre formalité : accord pour l'utilisation de leur nom, prénom, ville et département, qu'ils donnent à la société Keymex organisatrice, dans le but de toute communication liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix qui leur a été attribué.

Chaque gagnant sera notifié de son lot, en direct au cours du tirage au sort. Les gagnants seront également notifiés par mail au plus tard le 31 Janvier 2021 de leur gain. Ces lots seront à retirer directement dans les locaux de l'organisateur Keymex Corse au 99 rue du maréchal Juin Résidence Flore et Sens 20600 Bastia. Si le prix venait à ne pas être réclamé dans un délai de 1 mois, alors ce lot sera perdu pour le gagnant sans aucune contrepartie et ne sera pas remis en jeu. La dotation non réclamée sera dans ce cas donnée à une association caritative. Les dotations ne sont pas échangeables contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité de la société organisatrice La société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de proroger, de modifier de modifier les opérations de déroulé du jeu et notamment son tirage au sort, si les circonstances l'exigent, et les annuler en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Elle ne saurait également être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'un événement de force majeure (grèves, intempéries, ...) privant partiellement ou totalement un ou

des gagnants du bénéfice de son /leur bien(s). La société organisatrice du jeu décline toute responsabilité concernant de tels événements pouvant avoir lieu avant pendant ou après la jouissance des dotations.

Article 7 : Demandes relatives à l'organisation du jeu Toute demande concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités du tirage au sort devront être adressées par courrier à la société Keymex Corse au 99 rue du maréchal Juin Résidence Flore et Sens 20600 Bastia, qui se réservera le droit d'apporter la suite adéquate. Aucune demande ou réclamation par téléphone ou mail ne sera prise en compte ni traitée.

Article 8 : Règlement général sur la protection des données personnelles En participant au jeu organisé du 8 octobre au 5 décembre 2020 chaque participant il donne son autorisation pour que son identité soit communiquée sur les sites www.keymex.fr et/ou www.keymex-corse.fr ainsi que la publication de photos, noms et localités sur tous les supports publicitaires et digitaux (blog, réseaux sociaux...) de Keymex Immobilier. Toutes les informations recueillies via le jeu concours sont destinées à la gestion du jeu-concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser nos offres commerciales et informations sur nos offres par messagerie électronique ou courrier postal. Ces informations sont exploitées par le service marketing Keymex Corse et Keymex France, via les responsables marketing et les agents commerciaux indépendants. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 3 ans conformément au règlement général pour la protection des données personnelles vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pourrez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous êtes adressé en activant le lien situé en fin de message. Pour toute demande relative à l'accès, la modification ou la suppression de vos données, envoyer un courrier à l'adresse suivante société Keymex Corse au 99 rue du maréchal Juin Résidence Flore et Sens 20600 Bastia. Conformément à la loi Informatique et libertés du 06/01/78, complétée par les dispositions du règlement n°2016/679 de l'Union européenne, dit règlement général sur la protection des données, (RGPD) chaque participant dispose d'un droit d'accès de modification et de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à la société d'organisateur, responsable de leur traitement, à l'attention : « tirage au sort opération j'aime Keymex. Société Keymex Corse au 99 rue du maréchal Juin Résidence Flore et Sens 20600 Bastia ». Les informations collectées relatives aux participants étant inscrit via le coupon de participation au jeu concours et qui ont donné leur accord pour que leurs coordonnées soient exploitées, seront destinées à des fins de prospection commerciale comme l'envoi d'une newsletter.

Article 9 : Acceptation de participation La participation au jeu implique de la part des participants l'acceptation à la pose d'un panneau à partir du 8 octobre et jusqu'au 5 décembre 2020 inclus et l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du tirage au sort. Le participant se doit d'être franc et loyal. Sa participation ne saurait donner droit à une quelconque rémunération. Le participant est conscient et accepte le principe selon lequel toute information erronée, invalide, où mensongère fournie par ses soins lors de son inscription à l'événement ou par la suite via son accès privé serait caractéristique de tentative de fraude et le priverait d'éventuels gains. Lorsqu'un participant gagne un gain, une copie de ses données personnelles (nom prénom adresse) est réalisée. Le lot ne sera reversé au gagnant du tirage au sort, que sur remise à l'organisateur du jeu, d'une carte d'identité correspondant au nom du gagnant. Dans le cas où un litige apparaîtrait portant sur la diffusion des identifiants à des tiers, la société Keymex Corse ne saurait être tenu pour responsable. Le présent règlement est déposé via la SCP Leca-Marzocchi, Huissiers de justice - Médiateur, Siren 330851312, dont le siège est se situé 35 boulevard Paoli à Bastia (20200). Il est disponible sur simple demande par courrier à l'adresse suivante société Keymex Corse au 99 rue du maréchal Juin Résidence Flore et Sens 20600 Bastia, le règlement sera publié gratuitement et disponible sur le site internet de l'Etude : www.huissier-corse.com. Dans la limite d'une seule demande par personne (même nom, même adresse), le timbre utilisé pour cette demande pourrait être remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande conjointe à la demande de règlement. A tout instant, la société Keymex Immobilier peut modifier le présent règlement. Ces modifications donneront lieu à un avenant déposé chez l'huissier dépositaire du présent règlement. Toute personne n'acceptant pas les termes devra cesser de participer au jeu. Toute fraude tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

Article 10 : Litiges La législation française est seule applicable pour le présent règlement. En cas de litige de toute nature, seront compétents les tribunaux du ressort du tribunal de Bastia et ce quel que soit la pluralité des plaignants.



DU 5 OCTOBRE 2020 AU 5 DÉCEMBRE 2020